

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 Mai 2016
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaients présents : 29

Membres en exercice : 35

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : OTT Alexis à M. MULLER Jean, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, M. KAISER Francis

Invité(s) : Mmes : KOHLER Véronique, MARAJO-GUTMULLER Nathalie, M GUILLON François

Excusé : M BERTRAND Rémi

Réunion du 23.05.2016 – 19h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach – Salle de réunion Pechelbronn – Invitation avec ordre du jour envoyée le 17.05.2016 et complétée d'un rapport de présentation consultable et téléchargeable sur l'extranet de la communauté de communes et envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).

Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants,

8 invités permanents (M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, M. le Député, Mme et M. le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, M. le trésorier de Woerth, les DNA),

Séance publique.

Invités autres à cette séance : Non.

Intervenants extérieurs : Non

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 17/05/2016.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 04.04.2016.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Le compte-rendu de la séance du 04.04.2016 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Le président sollicite l'ajout de trois points à l'ordre du jour du conseil communautaire :

- Proposition du Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin, de groupement de commande pour la réalisation du diagnostic obligatoire des risques psycho-sociaux.
- Composition de la CLECT : modification (demande de la commune de Froeschwiller).
- Emplois d'été : compléments à la délibération n°166.2015 : portage des postes par le CDG67.

Ces points seront présentés en fin de séance.

Communications :

- Présentation par M KREISS de de Barbara WEISS, nouvelle animatrice (suite départ à la retraite E Patricia PICOT-BALL),
- RAPPEL : recherche de candidats pour un calorifugeage gratuit des chauffages en bâtiment public – dernier appel.
- Information sur le programme TEPCV – convention signée.
Rappel des enjeux poursuivis et du contenu du dossier.

PROJETS ET OPERATIONS ET SERVICES ECONOMIE ET TOURISME

**073.2016 : Fédération des professionnels artisans commerçants Sauer-Pechelbronn : OCM
tranche 2 : convention d'objectifs et de moyens 2015 - 2017.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Vu la délibération n° 078.2011 du conseil communautaire du 26.09.2011 « OCM démarrage de la tranche 2 »,

Vu la délibération n° 011.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 « OCM tranche 2 et plan de financement : modification de la délibération n°078.2011 »,

Vu la délibération n° 120.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 « programme OCM – financement de l'opération »,

Vu la délibération n° 047.2016 du conseil communautaire du 04.04.2016 «OCM tranche 2 – financement Etat sur le FISAC, mise en œuvre financière »,

Vu la décision n°15-0432 d'attribution de subvention du FISAC datée du 3 novembre 2015,

Considérant la convention d'objectifs et de financement Région/CCSP (pour investissement Région 26 600 €) –Délibération du 29 mars 2016 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine),

Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens - Programme d'animation et de communication 2015-2017 : projet à signer avec la Fédération des professionnels, artisans et commerçants Sauer-Pechelbronn (PAC),

Considérant la présentation du projet de convention lors de la réunion du bureau de la fédération des PAC en date du 11.05.2016,

Considérant le plan de financement de l'opération et les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **D'attribuer un montant maximum de subvention de 24 235,71 € (soit 26,1% des dépenses éligibles du programme d'actions de la Fédération PAC) sur la période 2015-2017 conformément au plan de financement prévisionnel suivant :**
 - Poste d'animation PAC : 4 500,00 € (soit 22,5% de 20 000 €)
 - Salon 2015 : 6 143,13 € (soit 30% de 20 477,10 €)
 - Salon 2016 : 7 918,98 € (soit 30% de 26 396,60 €)
 - 2 brochures thématiques : 4 323,60 € (soit 20% de 21 618 €)
 - diagnostics accessibilité : 1 350,00 € (soit 30% de 4 500 €)
- **D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des professionnels, artisans et commerçants du territoire Sauer-Pechelbronn,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la deuxième tranche de l'opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce.**

074.2016 : Maison rurale de l'Outre Forêt : Centre d'Interprétation du Patrimoine : plan de

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

financement et actions 2016.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°096.2012 du 24.09.2012 « CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine) : MROF (Maison Rurale de l'Outre - Forêt) : cofinancement 2011 et 2012 »,

Vu la délibération du bureau du conseil communautaire n°016.2013B du 20.08.2013 « Centre d'interprétation du patrimoine : Maison rurale de l'Outre-Forêt : cofinancement 2013, validation de plan de financement des actions »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°065.2014 du 03.03.2014 « Maison Rurale de L'Outre-Forêt : Convention avec l'association AMROF durant les travaux avec les partenaires. »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°131.2014 du 15.09.2014 « CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine), arts et traditions populaires : Maison rurale de l'Outre-Forêt : Cofinancement 2014 et 2015, validation de plan de financement des actions »,

Vu la délibération n° 154.2015 du conseil communautaire du 14.12.2015 «CIP MROF : cofinancements 2015, validation du plan de financements »,

Vu la convention de partenariat tripartite entre le CG67, l'AMROF et la communauté de communes en date du 1^{er} mars 2010, déterminant les modalités de soutien notamment financier apporté par le département du Bas-Rhin au fonctionnement et à l'investissement de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt en sa qualité de CIP,

Considérant le programme d'actions mis en œuvre et les fréquentations enregistrées, et le courrier du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 avril 2016 invitant la communauté de communes à communiquer le programme 2016,

Vu le budget principal pour l'exercice 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le programme d'actions pour 2016 et le plan de financement correspondant, et solliciter le concours financier du conseil départemental à hauteur de 50% de ce programme,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente.**

075.2016 : Maison rurale de l'Outre Forêt : Centre d'Interprétation du Patrimoine : approbation du projet scientifique et culturel.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant la Maison Rurale de l'Outre Forêt, CIP, et la convention avec l'association des amis de la MROF,

Considérant la proposition de projet culturel et de plan d'actions, établi pour la période 2016-2019,

Considérant les réunions de travail d'élaboration du projet culturel, et notamment les réunions suivantes ayant approuvé le projet culturel : le comité de pilotage MROF réuni le 20.04.2016, ainsi que le comité de l'AMROF réuni le 26.04.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'approuver le projet culturel définissant les orientations stratégiques, les priorités et principaux axes de développement de la Maison Rurale de l'Outre Forêt pour les années 2016-2019, ainsi que le plan d'actions en découlant,**
- **D'autoriser le président à signer le projet culturel avec l'association des amis de la MROF et le Conseil départemental du Bas-Rhin,**
- **De demander au président d'assurer la mise en œuvre concertée de ce projet culturel, avec tous les partenaires au projet, notamment l'AMROF et le Conseil départemental du Bas Rhin.**

PROJETS ET OPERATIONS ET SERVICES COHESION SOCIALE

076.2016 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques aux collégiens : séminaire de Walbourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la demande de subvention du 28 janvier 2016 du Séminaire de jeunes de Walbourg, pour le séjour en Angleterre, du 11 au 16 mars 2016,

Vu la demande de subvention du 4 février 2016 du Séminaire de jeunes de Walbourg, pour le séjour « Tour d'Italie », du 28 mars au 03 avril 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour en Angleterre :**
10 élèves pendant 6 jours : 180 € (10 x 6 x 3 €)
- **Le versement d'une aide pour le séjour « Tour d'Italie » :**
15 élèves pendant 7 jours : 315 € (15 x 7 x 3 €)

PROJETS ET OPERATIONS ET SERVICES ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

077.2016 : Collecte et traitement des ordures ménagères : Institution d'un forfait de mise en place à domicile des puces sur les conteneurs à ordures ménagères résiduelles.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu le budget principal et le budget annexe « service de collecte et de traitement des ordures ménagères » de l'exercice 2016 et les crédits prévus et disponibles,

Considérant la proposition de fixer un tarif forfaitaire de 26,90 € pour la mise en œuvre à domicile de l'identification par système RFID des conteneurs de déchets ménagers sur le territoire,

Vu l'avis favorable de la commission habitat-patrimoine-environnement réunie le 06.04.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, deux abstentions, décide :

- **L'instauration d'un tarif forfaitaire de 26,90 € pour la mise en place des puces d'identification des conteneurs à ordures ménagères résiduelles au domicile des abonnés, pour les abonnés en faisant la demande.**
- **De demander au président d'émettre, pour chaque demande, le titre de recettes correspondant.**

078.2016 : Attribution de subventions : opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Vu la délibération n° 034.2009 du conseil communautaire du 25.05.2009 modifiant le règlement,

Vu la délibération n° 069.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 prévoyant un conventionnement avec le conseil général,

Considérant l'avis de la commission habitat-patrimoine d'attribution du 06 avril et 19 mai 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

- **D'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Peinture, traitement des boiseries

2 648,40 € (427,16 m² x 6,20 €) couverture (tuiles)
885,50 € (23 u x 38,5 €) ouvertures (fenêtres)
154,00 € (4 u x 38,5 €) ouvertures (volets)
77,00 € (1 u x 77 €) ouvertures (porte)

Soit un total de 3 764,90 € à Denis ELBEL / SCI des Vitzthum - Lembach

Eléments en pierre de taille neuf

901,80 € (6 012,02 € TTC x 15 %) pour l'escalier

Soit un total de 901,80 € à Alfred HARTMANN - Goersdorf

PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS TRANSVERSALES

079.2016 : Renforcement du bourg centre de Woerth : îlot : opération résidence séniors et espace commercial : financement mixte PLAI - PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de trois volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial-services-tertiaire au RDC,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rurale « TIC Santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Considérant la réalisation du projet, en cours, les travaux d'aménagement et le plan de financement correspondant, ainsi que les cofinancements attendus de l'Europe, de l'Etat et du Conseil départemental,

Considérant les modalités de portage et d'exploitation de l'équipement en cours de construction, et notamment la proposition d'exploitation de l'équipement par OPUS67,

Considérant les projets de conventions de financement de l'opération avec l'Etat (caisse des dépôts et consignations),

Vu les procédures d'agrément de logements locatifs avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, et le cofinancement PLAI apporté à l'opération,

Vu la délibération n° 116.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 «Dossier d'agrément et demande de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : Approbation d'une convention de financement (emprunt) de logements aidés avec l'Etat pour la réalisation de logements », et le dossier de financement déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 931 000 €,

Considérant l'opportunité d'assurer un financement mixte de l'opération résidences, via un dispositif PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour 14 logements, et pour 5 logements, un dispositif PLUS (prêt locatif à usage social), permettant en outre d'assurer une meilleure mise sur le marché des logements,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver la mise en œuvre d'un financement mixte PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social), pour la réalisation et l'exploitation de 19 logements sur Woerth, au 1 et 80 grand'rue, en complément des financements classiques (autofinancement et cofinancements), d'un montant attendu initial de 931 000 € (montant PLAI accordé sur l'ensemble des logements réalisés), révisé à env. 963 500 €,**
- **De valider le nouveau plan de financement de l'opération, intégrant le financement PLUS en substitution du financement PLAI pour 5 logements, le maintien des cofinancements du Conseil départemental, et la réduction du financement Etat de l'ordre de 6 500 € par logement financé via le dispositif PLUS,**
- **D'approuver les demandes d'agréments de logements locatifs correspondants auprès du Conseil départemental du Bas-Rhin,**
- **D'autoriser le président à déposer les dossiers correspondants de financement de l'opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

080.2016 : Modification de la délibération 151.2015 : Itinéraire cyclable Durrenbach - Biblisheim : Avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Vu le schéma des itinéraires cyclables,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 079.2010 du conseil communautaire du 19.07.2010 relative au schéma de circulation douce,

Vu la délibération n° 089.2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 : désignation de trois membres pour le comité de pilotage du schéma intercommunautaire des pistes cyclables,

Vu la délibération n° 073.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : projet d'excellence : circulations douces : approbation du schéma supra-territorial de circulations douces et transfert de compétences,

Vu la délibération n°074.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : projet d'excellence : circulations douces : approbation du programme de travaux 2012-2013, du plan de financement des réalisations et des fonds de concours,

Vu la délibération n°075.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : Projet d'excellence : circulations douces : approbation du programme de travaux 2012-2013, du plan de financement des réalisations et des fonds de concours correspondants.

Vu la délibération n°076.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : Schéma cyclable : Transfert de compétence : intégration au schéma cyclable en priorité une de itinéraire cyclable Lembach-Tannenbruck-Allemagne,

Vu la délibération n°077.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : Schéma cyclable : Autorisation de signature au président : conventions avec les associations foncières dans le cas d'utilisation de chemin d'exploitation pour la réalisation d'itinéraires cyclables,

Vu le projet d'excellence prévu au contrat de territoire conclu avec le Conseil général du Bas-Rhin, et notamment la tranche 1 de ce projet, composé de plusieurs sections d'itinéraires,

Concernant les travaux de réalisation, vu les délibérations :

- *n°114.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : Piste cyclable Walbourg village - Walbourg gare, délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCSP à la commune et prise en charge du coût de l'opération,*
- *n°111.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 : approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour les itinéraires Langensoultzbach-RD27, Oberdorf-RD27, promenade thermique RD27 à Durrenbach, intégrant la pose de fourreaux sur les itinéraires Langensoultzbach-RD27, Oberdorf-RD27, ainsi que le forfait de rémunération définitif du MOE,*
- *n°137.2013 du conseil communautaire du 04.11.2013 : approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire Wingen-Nothweiler, ainsi que le forfait de rémunération définitif du MOE,*
- *n°149.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : réalisation d'itinéraires cyclables : modification de la délibération n°111.2013 : forfait définitif de rémunération de la MOE,*
- *n°074.2014 du conseil communautaire du 10.03.2014 : schéma des circulations douces : Avenant n°2 au schéma et avenant au marché de MOE : modification de l'aménagement cyclable RD27 – Gunstett : création d'un aménagement en site propre et validation du bordereau standard préétabli,*
- *n°002.2015 du conseil communautaire du 26.01.2015 : Itinéraires cyclables : aménagement de l'itinéraire Durrenbach-Biblisheim : partie en agglomération : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Biblisheim,*

- n°091.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour les itinéraires Kutzenhausen-Preuschkorf, Preuschkorf-Woerth, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°092.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Soultz-sous-Forêts à Kutzenhausen : acceptation de la désignation de maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de l'Outre-Forêt,
- n°095.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Kutzenhausen – Preuschkorf : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Preuschkorf.
- n°096.2015 du conseil communautaire du 18.05.2015 : Itinéraire cyclable Biblisheim - Durrenbach : acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Durrenbach,
- n°109.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Froeschwiller – Forstheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°110.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Langensoultzbach – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°111.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Gunstett – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°112.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Durrenbach - Biblisheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°113.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Soultz-sous-Forêts – Kutzenhausen,
- n°114.2015 du conseil communautaire du 29.06.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Lembach-Tannenbrück,
- n°151.2015 du conseil communautaire du 14.12.2015 : Modification de la délibération n°112.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Durrenbach - Biblisheim, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,
- n°152.2015 du conseil communautaire du 14.12.2016 : Modification de la délibération n°111.2015 : Approbation du plan de financement et de l'avant-projet (AVP) pour l'itinéraire cyclable Gunstett – RD27, et avenant de fixation du forfait de rémunération définitif du MOE,

Vu la délibération n°148.2013 du conseil communautaire du 16.12.2013 : avenant n°1 au schéma des circulations douces : itinéraire RD27 – Gunstett : basculement en priorité 2 en priorité 1,

Vu le projet d'avant-projet d'itinéraire cyclable et pose de fourreaux sur la section suivante :

- *Durrenbach - Biblisheim,*

Considérant les conclusions de l'étude finale de réalisation de cet itinéraire,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu la présentation du maître d'œuvre, M Louveau, du bureau d'études Bauer-Haguenau,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean-Claude BALL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De préciser et de fixer le montant de rémunération définitive du MOE à 9 983,72 € HT (7 589,62 € HT à la précédente délibération) pour l'itinéraire concerné,**

FONCTIONNEMENT GENERAL

081.2016 : Groupement de commande en vue de la passation de marchés publics d'assurances.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la proposition d'accompagnement à la passation des marchés publics d'assurance établie par Risk Partenaires, pour la communauté de communes, et pour chaque commune membre,

Vu l'échéance des contrats d'assurances de la communauté de communes au 31.12.2016,

Considérant le souhait de plusieurs collectivités de procéder à une mise en concurrence pour ses propres marchés d'assurance et l'opportunité de mutualiser la démarche au niveau du territoire Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De valider l'engagement des démarches en vue de la reconduction des marchés publics d'assurances au 01.01.2017 des organismes publics membres du groupement de commande, en partenariat avec un prestataire de services en charge du volet expertise technique de la consultation (rédaction des CCTP, gestion des contrats en cours,...),**
- **De valider la constitution d'un groupement de commande en vue de l'organisation d'une consultation de marché public correspondante, et d'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions principales sont les suivantes :**
 - **La communauté de communes sera coordonnateur du groupement et chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires,**
 - **Le coordonnateur du groupement s'engage à générer les dossiers de consultation des entreprises et à organiser les publications découlant de la procédure de marché publics mise en œuvre, les CCTP étant pour leur part rédigées par chaque entité avec l'expertise d'un consultant,**
 - **La commission d'appel d'offres ou commission MAPA compétente pour retenir le ou les prestataires sera celle de chacune des entités membres du groupement, pour les lots les concernant,**

- Chaque entité signera le marché, pour les lots les concernant, le notifiera et l'exécutera en son nom, la communauté de communes assistant les collectivités dans ces démarches administratives,
 - chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés,
- De fixer les membres du groupement de commande comme suit, sous réserves des délibérations concordantes des communes ci-dessous et de la signature de la convention constitutive du groupement de commande :
- La communauté de communes Sauer-Pechelbronn, coordonnateur du groupement,
 - Le syndicat d'adduction d'eau potable du canton de Woerth,
 - Les communes de : Dieffenbach lès Woerth, Eschbach, Froeschwiller, Gunstett, Hegeney, Kutzenhausen, Laubach, Lembach, Lobsann, Morsbronn les Bains, Oberdorf-Spachbach, Wingen.
- D'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement de commande de passation des marchés publics d'assurances.

082.2016 : Groupement de commande en vue du renouvellement du marché de maintenance et hébergement du progiciel de gestion financière.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 116.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commande avec les communes membres et prise en charge du serveur central,

Vu la délibération n° 129.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 «Mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commandes : validation de l'offre retenue»,

Considérant les actions engagées en vue de mutualiser les outils de gestion entre les différents acteurs publics volontaires du territoire,

Considérant les contrats d'hébergement et de maintenance mis en œuvre à la suite de la mutualisation des logiciels de gestion, pour la communauté de communes et l'ensemble des communes membres, et leur échéance au 31.12.2016,

Considérant les dispositions relatives aux marchés publics, et notamment les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence prévus à l'article 42-3 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De valider le cahier des charges en vue du renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel de gestion intégré des différents bénéficiaires du contrat groupe (communauté de communes Sauer-Pechelbronn et communes membre), et définissant les conditions d'exécution et de prise en charge de ce projet de renouvellement mutualisé,**
- **de valider la poursuite du groupement de commande initialement constitué pour la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré, pour la passation d'un marché public en vue du renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance du progiciel de gestion intégré, et de demander aux communes de confirmer leur souhait de participer au groupement de commande en délibérant en conséquence,**
- **D'approuver l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande, et d'autoriser le président à signer l'avenant dont les dispositions principales sont les suivantes :**
 - **La communauté de communes sera coordonnateur du groupement et chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des offres,**
 - **Le coordonnateur du groupement s'engage à générer le dossier de consultation des entreprises et à organiser les publications découlant de la procédure de marché publics mise en œuvre,**
 - **La commission d'appel d'offres ou commission MAPA compétente pour retenir le prestataire sera celle de chacune des entités membres du groupement, pour la partie les concernant,**
 - **Chaque entité signera le marché le concernant, le notifiera et l'exécutera en son nom, la communauté de communes assistant les collectivités dans ces démarches,**
 - **chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés,**
- **De fixer les membres du groupement de commande comme suit, sous réserves des délibérations concordantes et de la signature de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande :**
 - **communauté de communes Sauer-Pechelbronn,**
 - **24 communes membres de la communauté de communes,**
- **D'autoriser le président à signer tous documents et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

FINANCES - JURIDIQUE

083.2016 : Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal : modification du tableau des contributions et participations pour 2016.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 067.2016 du conseil communautaire du 04.04.2016 « Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2015 et vote du budget de l'exercice 2016 intégrant le tableau des contributions et le tableau des effectifs »,

Considérant les participations dues à l'AASBR au titre de l'exploitation de la halte-garderie de Morsbronn les Bains et du relais AMAT,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De corriger et modifier la répartition de l'enveloppe affectée à l'AASBR pour le financement de de la halte-garderie de Morsbronn les Bains et du relais AMAT comme suit :**

Participation halte-garderie : 62 613 € contre 57 434 € initialement,

Participation RAM : 31 208 € au lieu de 36 386 € initialement,

- **D'approuver le tableau corrigé des contributions et participations à verser en 2016 et prévues au budget comme suit, au titre des opérations conduites par la communauté de communes, au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place, et en qualité de membre adhérent aux organismes cités, et d'autoriser le président à effectuer les dépenses ci-dessous indiquées conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés :**

Détail contributions	Domaine	Compétence	Compte	concerne	précisions	montant
FDVIC		Périscolaire	6288	2016	fonctionnement du service	255 364
FDVIC		Périscolaire	6288	solde 2015	fonctionnement du service/heure sup rythmes scolaires	41 161
FDVIC		Périscolaire	6288	solde 2014	fonctionnement du service	3 288
Communes		Participation mise à dispo locaux périsco	6288	2015-2016	Remboursements selon conventions	35 758
Associations		Soutien aux associations locales	6288	2016	conventions - distribution du journal intercommunal	6 300
SIVOM scolaire Wss		Frais enfants de Wingen	6554	2016	enfants scolarisés à l'extérieur du territoire	3 569
Syndicat scolaire Sultz		Frais enfants de Kutzenhausen, Lobsann et Merkswill	6554	2016	enfants scolarisés à l'extérieur du territoire	14 100
SCOTAN		Planification du territoire	6554	2016	contribution au syndicat - 1,30€/hab (18 218)	23 690
SDIS		contribution au fonctionnement	6554	2016	Concerne les centres de secours de Wberth et Lembach	106 029
SDIS		contribution à l'investissement	6554	2016	Concerne les centres de secours de Wberth et Lembach	21 127
SYCOPARC		fonctionnement du syndicat - appui aux actions	6554	2016	participation statutaire intégrant le service mut'archi	6 851
SYCOPARC		conservation musées musée du pétrole	6554	2016	contribution au service de la conservation sur la collection propriété de la communauté de communes	7 808
SYCOPARC		fonctionnement du service	65737	2016	participation mut'archi pour les communes hors PNRVN	3 120
SYCOPARC		Portage symbol part CCSP	6554	2016	participation de la CCSP au portage de l'animation symbol	2 000
AASBR		Halte garderie à Morsbronn	6574	2016	fonctionnement du service - solde en notre faveur 22345€	62 613
AASBR		Relais assistantes maternelles	6574	2016	fonctionnement du service	31 208
FDVIC		Service animation	6574	2016	fonctionnement du service - postes - Fonjep	123 480
FDVIC		Service animation	6574	2016	fonctionnement du service - actions - animations	10 000
Office de tourisme intercommunal		participation selon convention	6574	2016	fonctionnement du service - taxe de séjour intercommunale perçue intégrée dans la participation versée	101 000
Office de tourisme intercommunal		participation selon convention	6574	solde 2015	fonctionnement du service	21 000
Office de tourisme intercommunal		fonctionnement du service	6574	2016	Personnel - retraite et remplacement - tuilage-CE1	35 000
ECMUJ		participation selon convention	6574	2016	appte 1 et 2 2016-2017	40 575
ECMUJ		solde	6574	solde	solde 2015-2016	10 000
Assoc musée du pétrole		participation selon convention	6574	2016	participation poste médiatrice culturelle et actions	32 100
Assoc musée du pétrole		participation selon convention	6574	2016	enrichissement collection	2 000
Assoc musée du pétrole		participation selon convention et avenant (délib à p	6574	2014-2015	prise en charge 2014 pr 2750€ et 2015 pr 1573€	4 329
AMROF		part visites guidées et forfait	6574	solde 2015	participation	1 329
AMROF		convention	6574	2016	participation	11 000
Fédération des professionnels PAC		subvention fonctionnement poste et actions	6574	2015	convention-fonctionnement	13 000
Fédération des professionnels PAC		subvention fonctionnement poste et actions	6574	2016	convention-fonctionnement	15 000
OCM aides directes aux entreprises		OCM	6574	2016	aide directe sur dossiers	26 600
OCM préfinancement subv Etat		OCM	6574	2016	avance subv Etat pour les entreprises	26 600
OCM préfinancement subv région		OCM	6574	2016	avance subv Région pour les entreprises	26 600
CLER- Réseau TEPOS		adhésion (délibération retant à prendre)	6574	2016	adhérent	2 500
CAUE		Adhésion par projets portés	6574	2016	adhérent	250
mission locale alsace du nord		participation par jeunes accueillis	6574	2016	adhérent	12 700
ADEAN		participation par hab 0,80€X hab	6574	2016	adhérent	14 579
Aide aux privés		Soutien à l'obtention du BAFA (500€X 7 pers par an)	6574	2016	délibération - programme d'aide aux particuliers	3 500
Aide aux privés		Sauvegarde du patrimoine bâti ancien+tepcv	6574	2016	délibération - programme d'aide aux particuliers	14 800
Collèges accueil élèves territoire		Soutien aux voyages et dasses découvertes des colle	6574	2016	délibération - programme d'aide aux particuliers	2 500
college de Wberth et unss		participation selon convention (hors transport)	6574	2016	délibération - convention - soutien aux actions	6 150
TOTAL						1 180 552

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23 mai 2016

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

084.2016 : Adhésion au groupement de commande auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux et des plans de prévention.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016,

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics,

Considérant le DUER et ses mises à jour annuelles,

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique,

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités

affiliées au Centre de gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée,

Considérant la proposition de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le conseil d'administration du Centre de gestion du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, trois abstentions, décide :

- **De valider l'engagement d'un diagnostic des risques psychosociaux et la mise en œuvre d'un plan de prévention de ces risques,**
- **De valider la proposition de groupement de commande proposée par le CDG67 pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et en conséquence d'autoriser le Président à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions principales sont les suivantes :**
 - **Le Centre de gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.**
 - **La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de gestion du Bas-Rhin.**
 - **Le Centre de gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.**
- **De demander au président de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de l'établissement au Budget Primitif.**
- **D'autoriser le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, y compris les dossiers de demandes de cofinancements auprès notamment du Fond National de Prévention.**

085.2016 : Composition de la CLECT : modification (demande de la commune de Froeschwiller).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 23mai2016

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°117.2014 du conseil communautaire du 07.07.2014 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : composition »,

Vu la délibération n°072.2016 du conseil communautaire du 04.04.2016 «CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : modification de la composition »,

Considérant la demande de la commune de Froeschwiller de remplacer M. Alain WEGMANN par M. Rainer SYRING comme membre de la CLECT, par courrier en date du 10 mai 2016 et par délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2016,

Considérant la demande de la commune de Laubach, par délibération du conseil municipal du 16 mai 2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De valider le remplacement de M Alain WEGMANN par M Rainer SYRING comme membre de la CLECT représentant la commune de Froeschwiller,**
- **De valider le remplacement de M Freddy WEHRUNG par M Jean-Louis KLIPFEL comme membre de la CLECT représentant la commune de Laubach,**
- **De fixer la nouvelle composition de la CLECT comme suit :**

BIBLISHEIM	Mireille CABIROL DE ST GEORGES
DIEFFENBACH LES WOERTH	Alphonse ATZENHOFFER
DURRENBACH	Damien WEISS
ESCHBACH	Marie-Line WEISS
FORSTHEIM	Guillaume PETER
FROESCHWILLER	Rainer SYRING
GOERSDORF MITSCHDORF	Franck SCHNEPP
GUNSTETT	Alain FISCHER
HEGENEY	Roger ISEL
KUTZENHAUSEN	Pierrot SITTER
LAMPERTSLOCH	Daniel STEPHAN
LANGENSOULTZBACH	Evelyne LEDIG
LAUBACH	Jean-Louis KLIPFEL
LEMBACH	Marie-Claude FILSER
LOBSANN	Bernadette KOCHER
MERK WILLER-PECHELBRONN	Eric CHAUVET
MORSBRONN-LES-BAINS	Lysiane DUDT
NIEDERSTEINBACH	Christophe SCHERTZ
OBERDORF-SPACHBACH	Robert RICHERT
OBERSTEINBACH	Gérard NICASTRO
PREUSCHDORF	Stéphane WERNERT
WALBOURG	Francis SCHNEIDER
WINGEN	Georges HOCH
WOERTH	Nathalie MARAJO

086.2016 : Emplois d'été : compléments à la délibération n°166.2015 : portage des emplois d'été par le CDG67.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 166/2015 du conseil communautaire du 14 décembre 2015 : « Emplois d'été pour 2016, au sein des pôles développement (service animation), fonctionnel (service administratif et technique) et MROF (accueil) : création des postes ».

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **De compléter la délibération n° 166.2015 afin d'autoriser le président à signer les conventions de portage des emplois d'été avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.**

DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Aucun point n'a été soulevé en séance.

Informations.

- **Une information sur les réunions cohésion sociale est faite en séance :**

Mardi 24/05 à 19h sur place : visite de la maison des aînés de Beinheim

Mercredi 25/05 à 19h, salle Sauer Réunion périscolaire Pôle Centre

Jeudi 26/05 à 19h, Salle Pechelbronn Réunion périscolaire Pôle Sud-Ouest

Mardi 7 juin à 19h salle Pechelbronn, Réunion périscolaire pôle sud est

Mardi 14 juin à 19h commission cohésion sociale

Vendredi 17 juin à 10h 30 copil diagnostic social

Mardi 28 juin à 19h commission cohésion sociale

Jeudi 23 juin à 19h (provisoire) bilan des PEDT pour les Maires

NB : Le vice-président étudie le déplacement de la réunion prévue le 28 juin à une date ultérieure (réunion SDEA déjà planifiée à cette date).

- **Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (et par les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations) :**

Marchés publics :

Depuis le 1er janvier 2016 : 11 marchés notifiés,

Depuis le 4 avril 2016 (dernier conseil communautaire) : 4 marchés notifiés dont :

- « accord cadre pour l'impression de documents d'information » :

1 accord-cadre signé par Jean-Marie Haas

- « Mission d'accompagnement à la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets ménagers » :

1 marché de services signé par Jean Muller

- « MOE : réalisation de l'itinéraire cyclable en site propre entre Lembach et le lieu-dit Tannenbrück » :

1 marché de services signé par Jean-Claude Ball

- « Mission d'accompagnement concernant le montage d'un dossier Interreg V » :

1 marché de services signé par Jean-Claude Ball

Assurances :

RAS.

- **Planning prévisionnel des prochaines réunions :**

Information : réunions de la CLECT :

Rappels réunions précédentes :

Lundi 11 avril - séance d'installation et d'informations.

Lundi 25 avril - séance de travail – transferts de compétences –attributions de compensation.

Réunion à venir :

Lundi 30 mai - séance de travail – transferts de compétences –attributions de compensation, à 17h.

- NB : Rappel important : les consultantes nous font part du peu de retour des élus concernant la feuille de route et leur difficulté à proposer une rédaction des statuts conformes aux attentes.

Ce jeudi à 19h00 à la MDSA : réunion FIBOIS communes forestières : informations sur les aides financières et outils fonciers possibles dans le cadre d'un projet de mobilisation de la ressource en bois énergie (invitation aux communes forestières faite).

Conseils communautaires (CC), commissions finances et CLECT prévisionnels 2016 :

30.05 : CLECT à 17h et commission finances à 19h30 (intervention consultants),

27.06 : CC avec les 3 consultants (rendu étape 2),

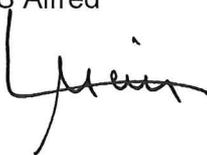
04.07 : CC avec vote du pacte de territoire (projet de territoire avec révision statutaire, définition de l'intérêt communautaire, schéma de mutualisation et pacte financier et fiscal).

Documents annexes :

Le président clos la séance du conseil communautaire à 21h35,

Fait à Durrenbach, le 24/05/2016

Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred



Le président
Jean-Marie HAAS



